2.1

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : BÂTIMENTS PUBLICS
Adhésion au programme EduRénov de la Banque des Territoires.

Le Maire, sur proposition de la 6ème Adjointe délégué aux patrimoines bâti et paysager, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La commune de Portivechju exprime son intérêt à rejoindre le programme EduRénov.

EduRénov vise à soutenir les collectivités territoriales dans l'atteinte de 40 % d'économie d'énergie en supervisant et mettant en œuvre, aux côtés de celles-ci, 10 000 projets de rénovation énergétique des bâtiments scolaires dans les différentes régions d'ici les 5 prochaines années.

Ce programme réunit des partenaires publics et privés pour mobiliser les élus et les services techniques, accélérant ainsi l'échelle nationale de la rénovation énergétique des écoles.

Dans le cadre de projets en cours, les municipalités peuvent bénéficier d'un accompagnement en termes d'expertise technique et de montages financiers, facilitant ainsi la réalisation de cet objectif d'économie d'énergie.

La Banque des Territoires s'engage à promouvoir, à l'échelle nationale et locale, les projets exemplaires tels que celui porté par notre collectivité.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver l'adhésion de la commune de Portivechju au programme EduRénov de la Banque des Territoires.
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre des opérations.